

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	22	22 + 4 pouvoirs

Date de convocation
25 janvier 2023

Date de publication
1^{er} février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Emmanuel PROVIN par Bruno LORILLERE, Marie-José ROY-DECHANET par Lucienne WOJTYNA, Isabelle VAN-RYSEGHEM par Simone DEVAUX, Karine VERVISCH par Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 05_31012023

N°05 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Rapporteur : Madame Claudine ERARD

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la Commune pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Ainsi, il est prévu notamment l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{er} classe suite à un avancement de grade, un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe afin de pallier le départ en retraite d'un d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles en mars 2023 et un poste d'adjoint technique dans le cadre de la titularisation d'un agent actuellement contractuel.

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 24 janvier 2023,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 24 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ouvertures de postes suivantes :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à temps complet

- **APPROUVE** les suppressions de postes suivantes :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI

...~~Simone DEVAUX~~..., secrétaire de séance

Devaux